

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 173

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 20 TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« À la première phrase du second alinéa du V de l'article L. 4312-3-2 du code des transports, les mots : « du nombre des voix » sont remplacés par les mots : « des suffrages exprimés en faveur des organisations habilitées à négocier » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.